



Jacques BARRAILLER
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI
DIRECTEUR DU SERVICE DES ACHATS DE L'ÉTAT

BILAN 2006-2008

« Parmi les missions qui lui ont été confiées, le Service des achats de l'Etat, créé en mars 2009, doit s'assurer que les achats de l'Etat sont réalisés dans des conditions favorisant le plus large accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique.

Il s'agit pour l'acheteur public de contribuer au maintien, voire au développement, d'un tissu économique diversifié lui évitant, ainsi, de se trouver face à des fournisseurs en situation dominante.

C'est également des PME que peuvent surgir des innovations technologiques permettant non seulement d'améliorer le service, mais aussi d'apporter des solutions répondant aux objectifs de développement durable fixés par le gouvernement.

Il importe que l'acheteur mette en œuvre, chaque fois que cela paraît possible, certaines souplesses introduites dans le code des marchés publics pour faciliter l'accès des PME à la commande publique. »



**Le total des achats attribués
aux PME en 2008
s'élève à 315 M€.**

Achats à des entreprises identifiées par un
n° SIRET.

SUCCESS STORY

Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi signe des contrats de longue durée avec les PME innovantes.

Après 32 années passées à de hautes responsabilités chez EDF et Gaz de France, Lionel Caudron décide en 2002 de s'adosser à l'ouverture des marchés de l'énergie pour s'engager dans la voie de l'entrepreneuriat. Il fonde Nextep dont l'objet est de créer des outils informatiques innovants destinés à l'optimisation du poste énergie-environnement. « C'est réellement un métier nouveau qui s'adresse à l'administration et à l'industrie. Il repose sur l'établissement quantifié d'un état initial incluant l'énergie et le patrimoine. La méthode permet la hiérarchisation des priorités et le suivi permanent des progrès. »

Ce savoir-faire inédit trouve une parfaite illustration dans le marché confié en 2007 à Nextep par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, sur appel d'offre. « La première année, nous avons mis en place l'outil et collecté toutes les données d'électricité, de gaz, avant la vapeur, le fuel et l'eau. Puis, nous avons préconisé des économies immédiates par des alertes et l'optimisation des contrats d'approvisionnement. Ensuite, nous avons classé les 6000 implantations sous tutelle du ministère selon leur degré d'efficacité énergétique. »

Lionel Caudron insiste sur l'adaptation des critères d'achats du ministère, témoignant d'une véritable volonté de travailler avec les PME : « Nos interlocuteurs nous ont accordé leur confiance en privilégiant l'expertise et la réactivité, plutôt que la taille financière de notre entreprise. En outre, le contrat, qui représentait près de 20 % de mon chiffre d'affaires, a porté d'office sur quatre ans, ce qui concrètement permet mutuellement d'améliorer nos méthodes au bénéfice de l'efficacité énergétique et de l'achat d'énergie. »